

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **22 Mars 2022**

Délibération n°2022-MAIRIE-017

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de mars à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2022-MAIRIE-016), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERRE Stéphanie

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à RAMON Guillaume), PRATLONG Maxime,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 M49

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 12

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 M49 :

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 77 053.86 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 151 720.32 €

Convocation le :
15/03/2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif M49 2022.

Pour copie conforme

le Maire